



# AUTORISATIONS D'URBANISME



NOUVEAU SERVICE

*en ligne*

en Dracénie

dès le 1er janvier 2022 !

<https://ads.dracenie.com/portailccs>

*Simple, rapide & sécurisés.*

En cas de doute vous pouvez  
télécharger le tuto  
sur le site  
[www.dracenie.com](http://www.dracenie.com)  
ou contacter le service  
urbanisme  
de votre commune



- > Agrandissement de la maison
- > construction d'une piscine
- > pose d'une clôture
- > pose d'un abri de jardin

une autorisation  
d'urbanisme est  
nécessaire



DRACÉNIE  
PROVENCE VERDON  
agglomération

# NOUVEAU SERVICE

# en ligne

## en Dracénie

dès le 1er janvier 2022 !



<https://ads.dracenie.com/portailccs>

## JE SOUHAITE RÉALISER DES TRAVAUX CHEZ MOI



CHANGEMENT DE FENÊTRES    POSE D'UNE CLÔTURE    EXTENSION  
CONSTRUCTION    POSE DE PANNEAUX SOLAIRES    RAVALEMENT



## UNE AUTORISATION D'URBANISME EST NÉCESSAIRE

### Je dois faire mes demandes :

- Permis de construire
- Déclaration préalable de travaux
- Permis de démolir
- Permis d'aménager
- Certificat d'urbanisme

### NOUVEAU

Au 1er janvier 2022, un service en ligne est mis en place sur les communes de l'agglomération (à l'exception de Bargème) pour réaliser le dépôt de vos demandes d'autorisations.

### *Simple & sécurisé.*

les dépôts de demandes en ligne permettent :

- de suivre l'avancée de la demande ;
- de limiter les déplacements en mairie ;
- d'éviter l'impression de nombreux exemplaires papiers.

## COMMENT DÉPOSER UNE DEMANDE D'AUTORISATION EN LIGNE ?

- Connectez-vous sur le guichet unique à l'adresse <https://ads.dracenie.com/portailccs>
- Créez votre espace usager et choisissez le formulaire adéquat pour votre projet.
- Créez un nouveau dossier et entamez votre demande (cf. image ci-dessous).



- Laissez-vous ensuite guider.
- Votre démarche se décompose en 4 étapes majeures :



**ATTENTION** des pièces obligatoires pour tous les dossiers, seront à fournir. Pour en savoir plus, rendez-vous :

- en mairie ;
- sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319> ;
- sur le guichet unique rubrique « quel dossier pour mon projet ? ».